

Versailles, le 8 juillet 2021

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE-2021-128

Affaire suivie par :
Naïma EZ-ZAKI
Mail : ce.dpe@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
I	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
I	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
A	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2 nd degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p. 3
Annexes p.1
Total p.4

La Rectrice de l'Académie de Versailles

A

**Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissements**

S/C de Mesdames et Messieurs les DASEN

Objet : modalités d'affectation des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires du second degré – rentrée scolaire 2021

Vous trouverez ci-après, pour votre information, des éléments de précision sur le calendrier et les modalités d'affectation des personnels stagiaires qui seront affectés au sein de vos établissements au titre l'année scolaire 2021-2021.

Les lauréats pourront prendre connaissance de leur académie d'affectation sur l'application SIAL (système d'information et d'aide aux lauréats) du Ministère de l'Education Nationale.

En regard de leur académie d'affectation, ils trouveront un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle ils pourront prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement.

Une fois connus les résultats d'affectation et la nomination au sein de l'académie de VERSAILLES, les stagiaires concernés auront la possibilité de formuler des préférences géographiques pour leur affectation, en allant dans l'application ALADDIN (*le lien vers cette application pour les stagiaires se trouve sur la page internet académique vers laquelle ils sont reroutés dans SIAL*). Les stagiaires auront la possibilité de sélectionner dans l'application, pour l'un de leurs vœux, le point de repère géographique à partir duquel l'application va rechercher une affectation (*soit leur commune de résidence, soit une commune choisie librement*)

Douze zones géographiques ont été identifiées au sein de l'académie de VERSAILLES (*3 par département*). Vous trouverez en annexe la liste des communes rattachées à chacune de ces 12 zones. Chaque stagiaire devra classer ces 12 zones par ordre de préférence, de la première à la douzième, dans l'application ALADDIN.

Le calendrier de saisie de ces préférences est le suivant :

DISCIPLINES	PERIODE DE SAISIE
Documentation Sciences économiques et sociales Langues à faible diffusion (à l'exception de l'arabe) Langue des signes Coiffure / Esthétique-cosmétique	Du 30 juin au 3 juillet inclus
Philosophie Arabe Education musicale Arts plastiques Arts appliqués Économie et gestion Hôtellerie et restauration Boulangerie-pâtisserie	Du 7 juillet au 10 juillet inclus
CPE Lettres classiques Lettres modernes Allemand Anglais Espagnol Histoire-géographie Mathématiques SII Physique-chimie SVT EPS NSI Biochimie Biotechnologies STMS Lettres-histoire-géographie Lettres-allemand Lettres-anglais Lettres-espagnol Maths-physique-chimie Génie industriel Construction et réparation carrosserie Génie civil Peinture-revêtement Génie mécanique Génie électrique Conducteurs routiers	Du 12 au 15 juillet inclus

Les services de la Division des Personnels Enseignants procéderont aux travaux d'affectation une fois la collecte des préférences terminée. Les stagiaires seront affectés par ordre de barème et en croisant les vœux saisis avec la liste des postes disponibles. Naturellement, les contraintes liées à cet exercice ne permettent pas de satisfaire la totalité des personnels dans les priorités géographiques qu'ils ont

formulées. C'est pourquoi il est conseillé aux personnels stagiaires de ne pas s'engager prématurément (*en termes de logement par exemple*) avant de connaître leur affectation définitive, compte-tenu de l'étendue de l'académie.

Les personnels stagiaires pourront prendre connaissance de leur affectation définitive en retournant dans la même application informatique (ALADDIN) à partir du **mardi 20 juillet 2021**. L'ensemble des stagiaires pourront avoir accès à l'application ALADDIN, incluant les stagiaires en renouvellement / prolongation de stage, les stagiaires par liste d'aptitude.

**Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines**

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS